

53 W

Élections politiques

Listes électorales principales ou
listes de contrôle (par bureau)

(2019-2022)

Répertoire numérique détaillé

Établi par Bettina Kerros, assistante de conservation principale du patrimoine et des bibliothèques, responsable des archives municipales

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	2
Corps de l'instrument de recherche	4
53 W 1-18 - Élections politiques (2019-2022).....	4
53 W 1-18 - Listes électorales principales ou listes de contrôle, par bureau (2019-2022).....	4
53 W 1-3 - 2019.....	5
53 W 4-6 - 2020.....	5
53 W 7-10 - 2021.....	5
53 W 11-18 - 2022.....	5

INTRODUCTION

IDENTIFICATION

Référence :

FRAC56162_00053W

Intitulé :

Élections politiques : listes électorales principales ou listes de contrôle (par bureau)

Dates extrêmes :

2019-2022

Importance matérielle :

1.8 mètre linéaire (ml), 18 articles

CONTEXTE

Nom du producteur :

Services à la population

Modalités d'entrée :

Versement en date du 13 juillet 2023.

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Ce versement contient des listes électorales principales ou des listes de contrôle, établies par bureau, de 2019 à 2022.

Évaluation, tris et éliminations :

Compte tenu de leurs dates, les registres des concessions funéraires de 1922 à 1991 ont été intégrés dès réception aux archives municipales à la sous-série 4 N, afin de compléter la collection.

Mode de classement :

Les documents sont classés par ordre chronologique.

CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

Statut juridique :

Archives publiques.

Conditions d'accès :

Les archives électorales sont soumises à un régime spécifique de communicabilité prévu par le code électoral. Les listes électorales et les listes d'émargement sont communicables après un délai de 50 ans (vie privée). Précisions cependant que :

- la liste électorale en cours de validité, est librement communicable aux personnes ayant la qualité d'électeur selon l'art. L 37 du code électoral, à condition qu'il ne soit fait aucune utilisation commerciale ;
- la liste d'émargement, déposée à la préfecture ou à la sous-préfecture, est communicable à tout électeur pendant un délai de 10 jours à compter de l'élection.

Les procès-verbaux des opérations électorales sont communicables à tout électeur jusqu'à l'expiration des délais de recours. Passés ces délais, ils restent immédiatement communicables aux tiers sous réserve de l'occultation des mentions couvertes par le secret de la vie privée. Les listes des assesseurs et des délégués désignés par les candidats sont communicables aux mêmes conditions.

Conditions de reproduction :

La reproduction des documents est autorisée mais nécessite l'autorisation préalable de l'archiviste (sous réserve des délais de communicabilité définis par le code du patrimoine, articles L 213-1 et 213-2). Elle peut être réalisée à l'aide d'un appareil photo (sans flash). Les documents reliés, fragiles ou de grand format ne peuvent être photocopiés.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Existence et lieu de conservation des originaux :

Les documents sont conservés aux archives municipales de Plœmeur.

Sources internes au service :

Pour consulter l'ensemble des archives relatives aux élections politiques et professionnelles, il faut se référer aux instruments de recherche suivants :

Sous-série 1 K	Élections politiques et professionnelles Cette sous-série contient les dossiers d'élections de 1831 à 1983. On y trouve des listes électorales, des listes d'émargement et des procès-verbaux des opérations électorales.
Versement 5 W	Ce versement contient les dossiers d'élections de 1982 à 2017. On y trouve des listes électorales, des listes d'émargement et des procès-verbaux des opérations électorales.

CONTROLE DE LA DESCRIPTION

Date(s) de la description :

2023

INDEXATION

Mots-matières :

Election / élection politique

Noms de lieux :

Plœmeur (Morbihan, France)

Typologies documentaires :

liste électorale

CORPS DE L'INSTRUMENT DE RECHERCHE

Élections politiques

Listes électorales principales ou listes de contrôle (par bureau)

2019

53 W 1	Bureaux n° 1 à 5.
53 W 2	Bureaux n° 6 à 10.
53 W 3	Bureaux n° 11 à 14.

2020

53 W 4	Bureaux n° 1 à 4.
53 W 5	Bureaux n° 5 à 9.
53 W 6	Bureaux n° 10 à 14.

2021

53 W 7	Bureaux n° 1 à 3.
53 W 8	Bureaux n° 4 à 7.
53 W 9	Bureaux n° 8 à 11.
53 W 10	Bureaux n° 12 à 14.

2022

Élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

53 W 11	Bureaux n° 1 à 3.
53 W 12	Bureaux n° 4 à 6.
53 W 13	Bureaux n° 7 à 10.
53 W 14	Bureaux n° 11 à 14.

Élections législatives des 12 et 19 juin 2022

53 W 15	Bureaux n° 1 à 3.
53 W 16	Bureaux n° 4 à 7.
53 W 17	Bureaux n° 8 à 10.
53 W 18	Bureaux n° 11 à 14.